

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000346 – ASA 26/006/00AU 150/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

LAOS

Arrestation d'une personne inconnue le 7 juin 2000

Londres, le 7 juin 2000

Amnesty International craint pour la sécurité d'une personne qui aurait été interpellée aujourd'hui (7 juin 2000) à Vientiane, capitale du Laos, pour son implication supposée dans l'attentat à la bombe d'un bus le 6 juin 2000, qui a fait deux victimes. Les informations concernant cet individu et son arrestation sont peu nombreuses, mais selon l'Agence France Presse il a été arrêté sur le marché de Vientiane, le 6 juin au matin. Amnesty International, qui dispose de témoignages fiables relatifs à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements lors des gardes à vue et dans les prisons, pense que ce détenu est exposé à des risques sérieux.

Depuis mars 2000, six attentats à la bombe auraient eu lieu au Laos, dont cinq à Vientiane. Les autorités laotiennes ont récemment reconnu qu'il y a eu des explosions et annoncé la mise en place de nouvelles mesures de sécurité, plus particulièrement dans les zones fréquentées par les touristes. L'identité des auteurs de cet attentat demeure inconnue et aucun mobile politique n'a été invoqué.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le seul parti politique légal au Laos est le Parti populaire révolutionnaire laotien, parti communiste qui contrôle le gouvernement. Le gouvernement laotien pose des limites assez strictes aux droits fondamentaux garantissant les libertés d'expression, d'association et de réunion. Toute forme d'opposition au gouvernement est interdite, même les rassemblements publics pacifiques. L'État garde la mainmise sur des institutions telles que les médias, les organisations religieuses et les syndicats. Il n'existe aucune organisation nationale non gouvernementale indépendante au Laos et les observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains ne sont pas autorisés à pénétrer sur le territoire laotien. Plusieurs traités internationaux essentiels relatifs aux droits humains, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (également appelée : Convention des Nations unies contre la torture) n'ont été ni signés ni ratifiés par le gouvernement de la République démocratique populaire laotienne. En octobre 1999, un groupe d'au moins cinq personnes essayant d'organiser une manifestation de protestation publique a été arrêté. Le sort de ces personnes ainsi que l'endroit où elles se trouvent restent inconnus.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre par avion / lettre express (en lao, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités laotiennes à garantir que la personne arrêtée le 7 juin 2000 et soupçonnée d'être impliquée dans l'attentat à la bombe du 6 juin 2000 n'est pas victime d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitement durant sa garde à vue ;
- demandez instamment aux autorités de lui permettre d'entrer en contact avec ses proches et de consulter un avocat et un membre du corps médical ;
- reconnaissez la menace à la sécurité publique que constituent les récents attentats à la bombe au Laos, mais insistez sur le fait que les droits fondamentaux des détenus doivent être respectés ;
- demandez à être informé de toute évolution de la situation de cette personne.

APPELS À :

Premier ministre :

Sisavath Keobounphanh
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Vientiane, Laos

Fax : 856 21 213 650

Télégrammes : Prime Minister, Vientiane, Laos

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Major General Asang Laoli
Minister of Interior
Ministry of Interior
Vientiane, Laos

Télégrammes : Interior Minister, Vientiane, Laos

Formule d'appel : *Dear Major General*, / Général, (si c'est une femme qui écrit) **ou** Mon Général, (si c'est un homme qui écrit)

Vice Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :

Somsavat Lengsavat
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Vientiane, Laos

Fax : 856 21 414 009

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le ministre des Affaires étrangères,

COPIES aux représentants diplomatiques du Laos dans votre pays

Veillez noter que les lignes de fax vers le Laos sont très peu fiables. Ces numéros de fax fonctionnaient le 7 juin 2000.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -